

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Katia BEAUJARD, Maire.

Etaients présents :

Mmes et MM BEAUJARD Katia, LESCUYER Annick, EDARD Isabelle, DIDIER Pascal, CHRETIEN Gérard, GOURMAND Joël, HUSSON Joël, HAZART Florent, HUBICHE Maxime, TOURET Gilberte, SAUVAGE Sylvie, ZAKRETA Stéphanie.

Absent(e)s excusé(e) :

MM. FOUCHAL Hacène,
M. JOBART Pascal pouvoir à CHRETIEN Gérard
M. HAFFREINGUE Bruno : arrivée à 20h05

Madame LESCUYER Annick a été désignée secrétaire de séance.

Madame Katia BEAUJARD ouvre la séance à 19h30

Ordre du jour :

1. Ressources humaines,
2. Subvention école,
3. Bâtiments,
4. Retour commission,
5. Date des brocantes,
6. Suppression partielle alignement,
7. Location salle des fêtes,
8. DIA,
9. Questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021

Approuvé à l'unanimité des présents

1- Ressources humaines

Informations :

Départ en retraite au 1^{er} avril 2022 de Muriel LEBEAUX agent d'entretien.

Départ par voie de mutation au 06 décembre 2021 de Fabrice BOCART agent technique.

A/ Augmentation de la durée du temps de travail du poste d'agent technique principal (délibération 2021 11 67)

Suite à la demande de mutation d'un agent, le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, va devenir vacant à compter du 6 décembre 2021.

Vu la nécessité de service concernant l'entretien des espaces verts et des bâtiments, Madame le Maire propose de saisir le comité technique pour augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail de ce poste, et ainsi le qualifier en temps complet à 35h hebdomadaires.

Après délibération, le conseil Municipal à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à saisir le CT en vue de l'augmentation de la DHS sur le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Dans l'attente un contrat à 28h00 va être proposé à Samuel au titre du contrat 3-2.

Monsieur GOURMAND soulève le problème du lit de la Robassa qui est dévié et qui se déverse dans les champs. Madame LESCUYER informe qu'un rendez-vous est programmé début décembre 2021 avec la police de l'eau à propos de ce problème.

B/ Noël du personnel (délibération n°2021 11 68)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents l'octroi de bons cadeaux pour le Noël des salariés de la commune :

- ❖ Bon d'achat de 100 € par salarié de la commune,
- ❖ Bon d'achat de 50 € par personnel remplaçant,
- ❖ Bon d'achat d'une valeur de 30 € pour les enfants des agents jusqu'au 15 ans inclus,

et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

C/ Mutuelle prévoyance santé (délibération n°2021 11 69)

A compter du 01/01/2022, les 1ères mesures de la réforme de la protection sociale complémentaire rentre en vigueur dans la fonction publique territoriale.

Une étude auprès de la MNT a été demandée. Pour un maintien de salaire à hauteur de 90%, la participation annuelle de la commune serait de 2 905,80 € pour l'ensemble des salariés. L'option décès représenterait 460,68 € par an.

Madame le Maire précise que l'avis du comité technique doit être sollicité.

Le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité des présents Madame le Maire à saisir le comité technique pour la mise en place d'une prévoyance.

D/ Décision budgétaire modificative (délibération n°2021 11 78)

Les crédits étant insuffisants au chapitre 65, il convient d'effectuer les écritures suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012

- article 6411 Personnel titulaire : - 4 795 €

Chapitre 65

- article 6531 Indemnités : + 4 795 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité des présents :

- ⇒ D'approuver la décision modificative de dépense,
- ⇒ D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2- Subvention école

Délibération n°2021 11 70

Pour 2021/2022, l'école propose aux enfants CM1-CM2 de participer à une classe « littoral » au centre La Corniche de Saint-Hilaire de Riez. Ce programme « découverte » permettra de valider des compétences sociales, civique, humaniste et sportive attendues au cycle 3.

Les enseignantes, responsables du projet sollicitent auprès du conseil municipal une subvention de 50 € par enfant du village qui sont au nombre de 28. Soit une subvention totale de 1 400 €.

Arrivée de Monsieur HAFREINGUE Bruno

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des présents (sauf M. HUSSON qui ne prend part au vote ayant un enfant concerné par cette action) :

- ☞ De financer le projet à hauteur de 50€ par enfant
- ☞ Le crédit nécessaire d'un montant de 1 400€ sera inscrit au Budget primitif 2022 au compte 6574
- ☞ **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne conduite de ce dossier et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3- Bâtiments

A/ Trottoirs rue de Marzilly (délibération 2021 11 71)

Pour la réfection des trottoirs rue de Marzilly, nous avons reçu 2 devis :

- Devis STPE pour un montant de 5912,35 € HT
- Devis SOLOTRA 3 036 € HT

Une option a été demandée pour la reprise des enrobés au-delà du mur qui s'élèverait :

- Pour STPE à 581 € HT
- Pour SOLOTRA à 852 e HT

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents le devis SOLOTRA pour un montant total de 3 888 € HT (avec option).

Remarque de Monsieur GOURMAND sur les candélabres, trop voyant, et qui ne se fondent pas dans le paysage.

B/ Travaux crèche

Madame EDARD explique que les travaux pour l'extension de la crèche se décomposent en 6 lots :

- Lot 1 : démolition / terrassement / gros oeuvre
- Lot 2 : charpente / couverture/ bardage bois
- Lot 3 : menuiseries extérieures
- Lot 4 : doublage / cloison / menuiseries intérieures
- Lot 5 : électricité
- Lot 6 : peinture et sols souples

Une publication sur le BOAMP a été déposée le 17 novembre 2021. La date de réception des dossiers doit être réceptionnée au plus tard le 17 décembre midi.

Une permanence mairie se tiendra 3 mercredis de 16h30 à 18h30.

C/ Presbytère (délibération n°2021 11 72)

La commune est propriétaire de la maison du presbytère. Lors de travaux sur une maison voisine, la commune a été alertée du risque de chutes de pierres des pignons, risquant d'endommager les maisons voisines.

L'entreprise TMP a proposé à la commune de bénéficier de l'échafaudage déjà en place sur la maison voisine pour réaliser les travaux.

Les devis s'élèvent à :

- 2 110,81 € HT pour la rénovation et la reconsolidation du pignon côté cour
- 2 010,81 € HT pour la rénovation et la reconsolidation du pignon côté église

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents ces 2 devis.

D/ Eglise

On déplore des dégradations sur le parvis de l'église. En effet des empreintes ont été faites sur le béton frais après les travaux de la société TMP.

E/ Ecran d'affichage

Lorsque le mode veille est activé, l'écran d'affichage devient inaccessible au public. Dès lors une solution serait d'insérer une page noire.

F/ Chauffage de la Mairie (délibération n°2021 11 73)

Etant donné l'ancienneté et la vétusté du chauffage de la mairie (chaudière au fioul), ainsi que l'obligation faite aux collectivités de mettre à disposition un local climatisé à destination des personnes fragiles en cas de canicule ; une étude de faisabilité énergétique a été diligentée (délibération n°2021 05 32) et réalisée par ETNR. Monsieur HUSSON explique qu'au vu de l'arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage des ERP, le remplacement de la chaudière dans les conditions actuelles est impossible à mettre en œuvre. Le local actuel ne répond en rien aux exigences de l'arrêté cité ci-dessus.

Afin de répondre aux nouvelles normes : le non remplacement à l'identique des chaudières à fioul, la nécessité de maîtriser et de diminuer les consommations énergétiques ainsi que son empreinte carbone, par conséquent, il est proposé un dispositif mixte par l'installation d'une chaudière à pellet et de pompes à chaleur pour certains locaux (salle associative, bureaux...).

Les coûts des travaux se décomposeraient comme suit :

- Chauffage par chaudière à pellets pour le bâtiment principal..... 79 260 € TTC
- Chauffage et rafraîchissement bureaux par pompe à chaleur..... 16 800 € TTC

- Chauffage et rafraîchissement salle associative par pompe à chaleur 27 600 € TTC
- Isolation des toitures..... 25 000 € TTC

Soit un total de 148 660 € TTC

Après délibération, **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- adopte le projet tel que présenté,
- autorise le maire à demander les subventions liées à ces travaux auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims, du département et de la région, de l'Etat.

4- Retour commissions

A/ Fleurissement – Environnement – Développement durable

1 Arbre / 1 Enfant : un courrier a été envoyé aux parents. Les arbres (3 pommiers et 3 poiriers) ont été commandés. Le rendez-vous est fixé le 27/11 à 10H00 sur la place. Les plantations s'effectueront en présence des parents et des élus.

B/ Projet jardin derrière l'église (délibération n°2021 11 74)

Monsieur HUBICHE présente un projet d'aménagement du terrain situé à l'arrière de l'église, rue Thomas Picotin.

Ce projet sera composé d'arbres fruitiers, plantations diverses, carrés potagers, fontaine, bancs...

Le prix de ce projet jardin est évalué à 6 847 € TTC.

Le conseil municipal accepte ce projet à 13 voix pour et une voix contre (Monsieur CHRETIEN)

C/ Décoration de Noël

Madame LESCUYER explique que 4 prises ont été installées sur les candélabres à chaque entrée du village, ainsi une grosse boule scintillante sera raccordée sur chacun d'eux et un sapin finalisera la décoration de Noël. 4 nouveaux décors seront implantés au début de chaque axe des 2 RD.

Sur la place seront installés les mêmes décorations que l'an passé.

D/ Projet vidéo protection

Monsieur DIDIER explique qu'une réunion s'est tenue le 5 novembre en présence de la société Procédo pour étudier l'implantation de 8 caméras de surveillance sur le village. La société EQUANS (ENGIE) est reçue pour analyser leur proposition.

Enfin, SPIE va nous permettre d'identifier les armoires électriques permettant l'alimentation des futures caméras aux entrées.

5- Date des brocantes

Délibération n°2021 11 75

L'APE et le Nord Champagne Football Club proposent d'organiser les brocantes aux dates suivantes :

- l'APE le 03 avril 2022
- Le Nord Champagne Football Club le 11 septembre 2022

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, l'attribution à ces deux associations aux dates énoncés ci-dessus.

6- Suppression partielle alignement

Délibération n°2021 11 76

Suite à la délibération du Conseil Départemental de la Marne du 22 octobre 2021, émettant un avis favorable à la suppression partielle du plan d'alignement existant sur la R.D. 530 pour les immeubles situés au 17 rue de l'Eglise et au 2 rue de Sébastopol à Hermonville,

Vu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable :

- ⇒ à la suppression partielle du plan d'alignement, concernant les 2 maisons du 17 rue de l'Église et du 2 rue de Sébastopol à Hermonville,
- ⇒ au lancement de l'enquête publique correspondante, dans les conditions prévues par les articles R.131-3 à 131-8 du code de la voirie routière.

Les permanences se dérouleront en mairie.

Adopté à l'unanimité des présents.

7- Location salle des fêtes

Délibération n°2021 11 77

Pour rappel pour des raisons de nuisances, la salle Saint-Rémy est louée 1 week-end sur 2.

Un particulier demande la possibilité de louer la salle le week-end du 21/05/2022, cependant au vu du calendrier 2022, ce week-end n'est pas soumis à la location.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur l'ouverture à la location de cette date.

Après délibération, le conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents d'ouvrir à la location le week-end du 21 et 22 mai 2022. En conséquence de quoi, les week-ends du 14/15 mai 2022 et 28/29 mai 2022 seront fermés à la location afin de respecter les engagements pris auprès des riverains de la salle des fêtes.

8- DIA

Références cadastrales : AC 218 (parcelle), AC 48 (parcelle), AD 126 (maison), AA66/67 (maison)

9- Questions diverses

- Le Grand Reims : réorganisation des tournées de collecte des déchets. Pour Hermonville, les jours de collecte ne changent pas mais les horaires seront modifiés. Pensez à bien sortir les poubelles la veille au soir (information Panneau Pocket pour les habitants) à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Lecture du courrier de la députée Madame KURIC sur l'hommage aux victimes de la covid19. Il est décidé par l'ensemble du conseil de ne pas donner de suite à ce courrier.
- Collège : réunion pour proposer aux communes de soutenir un projet pédagogique « l'activité forestière ». Il s'agit d'un partenariat avec les industries locales du bois, les collectivités, l'éducation nationale, le Département et l'ONF. Il a pour but d'apprendre aux enfants à respecter la nature et l'environnement, de découvrir la filière bois et pourquoi pas créer des vocations. Pour la collectivité, le soutien serait de donner un arbre de temps en temps ou une grume.
- Présentation prochaine de la société CHAMPAGNE REPRO pour la création d'un nouveau site internet de la commune.
- Question de Madame LESCUYER : qu'en est-il du projet de parking Croix Havart ? Réponse de Madame le Maire : nous sommes en attente des relevés du géomètre.
- Repas des aînés prévu le 30/01/2022 sauf nouvelles dispositions sanitaires covid.
- Monsieur HUBICHE demande des précisions sur la modification simplifiée du PLU. Madame le Maire lui précise que cette modification ne concerne que les établissements spécifiques tels que les EHPADS, résidence sénior.
- Monsieur GOURMAND souhaite des précisions sur une création éventuelle d'un équipement de type béguinage. Madame le Maire confirme qu'il existe bien un projet toujours en cours de réflexion mais en recherche d'un terrain.
- Autre question de Monsieur GOURMAND sur la distribution dans les écoles d'albums-vignettes PANINI sur lesquelles figure comme photo représentant la commune, une photo d'Art&Jazz et aucune de la commune. Madame le Maire informe que ces images ont été sélectionnées par le service communication du Grand Reims que les communes n'ont pas été concertées à ce sujet.
- Vœux du Maire le 07/01/2022 à 18H30 sous réserve des conditions sanitaires.
- *Prochain conseil le 13/01/2022 à 19h30*

Séance levée à 22H40

| NOM Prénom | SIGNATURE |
|-------------------|-----------|
| BEAUJARD Katia | |
| HAFFREINGUE Bruno | |
| LESCUYER Annick | |
| DIDIER Pascal | |
| TOURET Gilberte | |
| EDARD Isabelle | |
| CHRETIEN Gérard | |
| JOBART Pascal | |
| FOUCHAL Hacène | |
| HUSSON Joël | |
| SAUVAGE Sylvie | |
| ZAKRETA Stéphanie | |
| HAZART Florent | |
| GOURMAND Joel | |
| HUBICHE Maxime | |